

Le Patriote

Volume 9 — Numéro 1 — Janvier 2019

Programme de reconnaissance envers les employés



À la une :

- Nouvelles en bref !
- Deux OFFRES D'EMPLOI à la municipalité
- BORNE DE RECHARGE RAPIDE : Saint-Charles fait partie du Circuit électrique
- CARNAVAL D'HIVER : réservez votre samedi 16 février pour jouer dehors !
- AVIS PUBLIC : Adoption du règlement 277-19-002 fixant la rémunération des élus
- BRUNCH DE NOËL de l'école : 4 000 \$ amassés !

Le jeudi 6 décembre 2018 avait lieu la **Soirée de reconnaissance des bénévoles**. Dans le cadre de cet événement festif, notre maire Monsieur Marc Lavigne a annoncé la **mise en place du Programme de reconnaissance envers les employés municipaux** et procédé à la **remise de onze certificats**. Ce programme récemment adopté par le conseil municipal vise à souligner la fidélité des employés lorsqu'ils atteignent un certain nombre d'années à l'embauche de la municipalité et, par la même occasion, à leur témoigner de la gratitude éprouvée pour ces années de service.

Pour la complétion de vingt années de service ou plus : Messieurs **Éric Charron**, **Claude Lecours**, **Sylvain Dagenais**, **Réjean Hébert** et **Camille Rhéaume**. Pour la complétion de trente années de service ou plus : Messieurs **Michel Bastien**, **Jean-Paul Lussier**, **Alain Meunier** et **Patrick Phaneuf**. Enfin, des félicitations toutes spéciales au chef-pompier, Monsieur **René Bousquet** (plus de quarante ans de service) et à notre adjointe administrative, Madame **Nathalie Cliche** (dix ans de service).



Saint-Charles
sur-Richelieu
Une histoire de famille!

405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu, Qc, J0H 2G0
www.saint-charles-sur-ricHELIEU.ca
Tel. 450.584.3484



NOUVELLES EN BREF !

Vos élus tiennent tout d'abord à souhaiter à tous un bon début d'année; que celle-ci soit à la hauteur de vos attentes !

Lors de la séance du mois de janvier, vos élus ont entre autres légiféré sur les décisions prises lors de l'adoption du budget. Ainsi, ils ont adopté le règlement portant sur les taux de taxation et les tarifications, adopté les salaires versés aux employés et les contributions aux organismes, de même que procédé à la présentation et à l'avis de motion du règlement fixant la rémunération des élus.

D'autre part, le conseil a endossé la déclaration d'urgence climatique. Nous vous invitons à consulter celle-ci à l'adresse suivante :

www.groupmobilisation.com/la-duc

Cette déclaration sollicite tous les intervenants, y compris vous les citoyens, à poser des actions concrètes afin de réduire les gaz à effet de serre. Le conseil a également renouvelé son entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin que l'offre d'un transport adapté sur notre territoire perdure.

En période de fin d'inscription pour les activités de loisirs, nous vous invitons à profiter pleinement de l'offre disponible !

Bon début d'année et bon mois !

Le **bureau municipal** fermera à **MIDI le MERCREDI 23 JANVIER** afin de permettre aux employés municipaux d'assister à une formation.

BORNE DE RECHARGE RAPIDE



Saint-Charles-sur-Richelieu fait maintenant partie du Circuit électrique, le plus important réseau de recharge public pour véhicules électriques au Québec et dans l'Est de l'Ontario !

Une borne de recharge rapide a été installée dans le stationnement de l'hôtel de ville et est en service depuis le 20 décembre dernier. De telles bornes permettent de recharger 80 % de la batterie d'un véhicule tout électrique en une vingtaine de minutes seulement.



Saint-Charles
sur-Richelieu
Une histoire de famille!

OFFRES D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu offre des emplois, dans un environnement exceptionnel, au sein d'une petite équipe de travail dynamique ayant à cœur le service aux citoyens. **Deux postes sont actuellement à combler :**

- **Inspecteur en bâtiment et en environnement**
- **Commis à la comptabilité**

Pour consulter le détail de ces offres d'emploi, rendez-vous sur le site web municipal :

www.saint-charles-sur-richelieu.ca/nouvelle.cfm?news_id=307

MERCI À NOS ÉTOILES !

En ce beau temps hivernal, le conseil de Fabrique tient à souligner l'apport précieux des bénévoles qui ont participé aux célébrations de Noël et du Nouvel An. **MERCI** à toutes nos étoiles de la **chorale** et de la **crèche vivante** pour leur contribution lors de la célébration du 24 décembre.



MERCI aussi à vous tous qui avez préparé la fête de Noël dans votre cœur par votre participation.



CARNAVAL D'HIVER

SAMEDI 16 FÉVRIER 2019
AU PARC DES SIX-COMTÉS
DE 11 H À 17 H

Une journée complète
d'activités hivernales
GRATUITES !



Animation et musique

Jeux gonflables

Calèche et tours de poney

Sculptures sur glace

Bubble Ball sur la patinoire

Hockey et patinage libre

Mascottes

Circuit des apprentis (0-6 ans)
et beaucoup plus encore !



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ ADOPTION DU RÈGLEMENT 277-19-002 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, conformément à l'article 9 de la loi sur le traitement des élus municipaux :

Que lors de la séance régulière du conseil municipal du 9 janvier 2019, la présentation du règlement et un avis de motion a été donné à l'effet que le règlement 277-19-002 fixant la rémunération des élus sera adopté lors de la séance du 6 février 2019.

Tel que présenté, le projet de règlement :

- Fixe la rémunération de base annuelle du maire à 13 173 \$ et celle de chaque conseiller à 4 391 \$. Actuellement, la rémunération de base annuelle du maire est de 11 655 \$ et de 3 885 \$ pour chaque conseiller.
- Établit que lors d'une session spéciale, une rémunération totale équivalente à 1/24 de la rémunération de base annuelle excluant l'allocation de dépenses sera versée à l' élu qui aura assisté à ladite séance spéciale.
- Fixe l'allocation de dépenses annuelle, tel que prescrit par la Loi sur le traitement des élus, à 6 586 \$ pour le maire et à 2 195,50 \$ pour chaque conseiller. Actuellement, l'allocation de dépenses annuelle est de 5 827,50 \$ pour le maire et de 1 942,50 \$ pour chaque conseiller.
- Fixe une rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors d'absence prolongée du maire.
- Prévoit une indexation à la hausse de 2,5 % pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.
- Établit que le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, lors de son entrée en vigueur.

Prenez également avis que l'adoption de ce règlement aura lieu lors de la séance régulière du 6 février 2019 à 19 h 30 à la Salle de l'Institut Canadien sise au 16 rue Saint-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 10 janvier 2019.

Nancy Fortier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

BRUNCH DE NOËL DE L'ÉCOLE

La **direction** et le **comité OPP** de l'école primaire Saint-Charles **tiennent à remercier** les quelques **150 personnes** qui ont bravé la pluie le **dimanche 2 décembre dernier** afin de participer à leur brunch annuel. Ce repas convivial n'aurait pu être possible sans la participation de tous les **généreux commanditaires** : la Ferme SCH, le Groupe conseil UDA inc, CNC composites, Monsieur Claude Lecours, Transport Rock Charron Itée, Madame Beth Sitler, sans oublier PRÉFIL Rive-Sud.

Tous se réjouissent des **4 000 \$ amassés** lors de cet événement qui permettront **d'offrir aux élèves charlerivains du matériel adapté correspondant à leurs besoins pour mieux réussir !**



INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS



La **période d'inscription** aux activités de loisirs de la municipalité **est terminée**. Par ailleurs, **Saint-Charles-sur-Richelieu s'unit cette année avec Saint-Denis-sur-Richelieu et la ville de Saint-Ours** afin d'**élargir l'offre des activités** qui vous est présentée ! En effet, l'inscription aux activités aura le **même tarif** pour les résidents des trois villages, peu importe où est donnée l'activité.

Pour s'inscrire aux activités des loisirs de **Saint-Denis-sur-Richelieu, du 7 au 25 janvier** sur leur site web :

www.stdenissurrichelieu.com/services-aux-citoyens/loisirs-et-vie-communautaire

Pour s'inscrire aux activités des loisirs de la ville de **Saint-Ours, dès le 14 janvier** sur leur site web :

www.ville.saintours.qc.ca/activites

ÉCOCENTRE DE MONT-ST-HILAIRE

L'entente pour l'accès à l'écocentre de Mont-St-Hilaire a été renouvelée.

TARIFICATION 2019 :

31,50 \$ par mètre³ (minimum)
à chaque visite, payables en **argent comptant** ou par **chèque**.

N'oubliez pas qu'en tout temps, **une preuve de résidence valide doit être présentée**.

Pour tous les détails de cette entente, consultez le site web municipal :

www.saint-charles-sur-richelieu.ca/Ecocentre_1.cfm

CALENDRIER DU MOIS

10 janvier : Réunion A.I.B.R., 20 h

14 et 28 janvier : Collecte des ordures

15 et 29 janvier : Collecte des matières organiques

16 et 30 janvier : Collecte des matières recyclables

16 janvier : Bingo du Club social La Joie de Vivre, 19 h 30

20 janvier : Danse du Club social La Joie de Vivre, 13 h 30

23 janvier : Bureau municipal fermé dès midi

24 janvier : Réunion M.R.C., 20 h

3 février : Déjeuner-bingo du Club social La Joie de Vivre, 11 h

6 février : Conseil municipal, 19 h 30

10 février : Fête de l'amour, 10 h 30

16 février : Carnaval d'hiver

FÊTE DE L'AMOUR

Les couples charlerivains qui fêteront en 2019 un anniversaire de vie de couple multiple de 5 (5, 10, 15, 20 ans, etc.) sont invités à venir célébrer leur amour, le **dimanche 10 février 2019 à la messe de 10 h 30**. Un vin d'honneur et un léger goûter seront servis après la célébration.



Veuillez confirmer votre présence :

450 584-2632 ou pion_lise@yahoo.fr